



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 23
Contre : 4 (PC)
Abstentions : 2
(PS)

**Objet : Intégration
de la voirie et
espaces verts du
lotissement « Le
hameau des
Chasseurs »**

DELIBERATION N° 14

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par courriers en date des 19 avril 2015 et 20 mai 2016, l'Association Syndicale libre « Le Hameau des Chasseurs » a réitéré une demande ancienne concernant le classement dans le domaine communal de la voie et des réseaux dudit lotissement.

Cette demande est justifiée par le fait que les parents d'élèves de l'école Jean Abbadie stationnent régulièrement dans ce lotissement et empruntent l'allée piétonne pour rejoindre l'école.

Dès lors, après un examen attentif de cette demande et compte tenu de la fréquentation de cette voie par des personnes autres que des résidents du lotissement, il est proposé d'acquérir à titre gratuit les parcelles AX 205 et AX 217 respectivement de 227 m² et 1 938 m² constitutives de la voie du lotissement afin de les intégrer dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal,

. **décide** d'acquérir à titre gratuit auprès de l'Association Syndicale libre « Le Hameau des Chasseurs », les parcelles cadastrées section AX 205 et 217 d'une

contenance totale de 2 165 m² afin de les intégrer dans le domaine privé communal,

. **de faire supporter** par l'Association Syndicale, le cas échéant, les frais engendrés par cette cession,

. **charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires afin de parvenir à la signature de cet acte de transfert de propriété,

. **dit** que Mme Marie Ange THEBAUD sera chargée de signer pour le compte de la Commune l'acte en la forme administrative en vue de l'acquisition des parcelles AX 205 et AX 217.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 janvier 2017

Le Maire,

